

23 avril 2015

Elargissement des dispositifs Garantie jeunes et de la prime d'activité : le CESE appelle à aller plus loin

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) se félicite de deux mesures de soutien aux jeunes de 18 à 25 ans récemment mises en place par le gouvernement et qui vont dans le sens des préconisations formulées dans son avis, « [Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes](#) » adopté en mars dernier :

- l'entrée de **26 nouveaux départements dans le dispositif « garantie jeunes »** depuis le 1^{er} avril 2015 doit concerner **50 000 jeunes** d'ici la fin de l'année.
- l'élargissement de la « prime d'activité » à environ **1 million de jeunes âgés de 18 à 25 ans** en fonction de leurs revenus et de leur situation familiale y compris aux étudiants qui travaillent, annoncé dimanche 19 avril par le président Hollande.

Le CESE avait en effet dressé un bilan du plan Priorité Jeunesse lancé par le gouvernement en 2013, constatant que **les jeunes français sont de plus en plus nombreux à voir leurs conditions de vie se dégrader : 1 jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, 140 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans diplôme 23,8% de jeunes de moins de 25 ans sont au chômage soit 700 000 jeunes chômeurs.**

Si ces mesures vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des jeunes dans les politiques publiques, le CESE invite néanmoins à aller plus loin :

- **s'agissant de la garantie jeunes, le CESE recommande d'en faire un droit** pour garantir à chaque jeune un accompagnement vers la vie active. Ce dispositif qui a montré son efficacité doit être accessible à tous les jeunes susceptibles d'en bénéficier – ce qui nécessite en premier lieu de rationaliser et simplifier le millefeuille de dispositifs d'aides complexes qui se juxtaposent et nuisent au recours au droit ;
- **sur la prime d'activité, le seuil de 900 euros par mois exigé pour y prétendre est trop élevé** et prive de fait un grand nombre de jeunes de l'accès à ce dispositif, en particulier les apprentis et les étudiants en emploi. **Le CESE préconise l'ouverture de la prime d'activité à tous les jeunes possédant un contrat de travail** et qui répondent aux conditions de ressources applicables à l'ensemble de la population éligible.

Ces mesures récentes sont l'occasion pour **le CESE de rappeler l'urgence d'une véritable politique de jeunesse** qui apporte une réponse aux difficultés d'insertion et de protection sociale des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale.

Ce sujet sera le cœur du **colloque Laboratoire Jeune sur les politiques publiques en faveur des jeunes, organisé le 6 mai prochain au CESE avec le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Sciences po.**

Téléchargez le programme ici :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/recup_synchro/evenement/ProgrammeCESE_LIEPP.pdf

S'inscrire :

https://docs.google.com/forms/d/1jN6-Joh17_qw92xAGTgyDmqg-hP0VNBE1kB0E_pOIs/viewform

« Ces annonces vont dans le bon sens mais il y a encore du chemin à faire pour lutter contre la précarité qui devient une norme de l'entrée dans la vie active. Elles doivent être les prémices d'un big bang des politiques de jeunesse » précise Antoine Dulin, rapporteur de l'avis, membre du Groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE.

Contacts Presse

Victor BOURY 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 victor.boury@clai2.com
Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com